



CONSEIL COMMUNAL
DE BASSINS



Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 29 octobre 2025

L'assemblée est convoquée le mercredi 29 octobre 2025 à la salle polyvalente à 20 heures, avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 02 avril et du 23 juin 2025 ;
2. Communications du bureau et de la Municipalité ;
3. PM 06/25 : Préavis relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 ;
4. Rapport 07/25 : Préavis relatif à l'adoption d'un nouveau règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ;
5. Election d'un (e) membre à la COFIN ;
6. Propositions individuelles lettre de Madame la conseillère Anne-Marie Badel ;
7. Divers ;

Verre de l'amitié

Bernard Treboux, informe que le point 4, Préavis 07/25 ne pourra pas être traité car la commission ad hoc règlement n'a pas pu faire son rapport.

L'assemblée est présidée par Bernard Treboux. Les scrutateurs sont Evelyn Amacker et Manfred Elmer, la secrétaire est Sabrina Broggi. Le rapporteur de la commission des finances est François Martignier.

L'appel fait constater la présence de 31 conseillers. 6 conseillers sont excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. La majorité absolue est de 18 voix.

Bernard Treboux : remercie les conseillers ainsi que les auditeurs.

Bernard Treboux : prie l'assemblée de se lever pour 1 minute de silence en la mémoire de Madame Antoinette Rickli, arrière-grand-maman de Cyril Pidoux conseiller communal.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 02 avril 2025 et du 23 juin 2025 ;

Claudia Witte : mentionne qu'elle voulait un résumé de son courrier et désire que ses dires soient bien mentionnés dans les procès-verbaux.

Pour le PV du 02 avril 2025, aucune modification n'est proposée, celui-ci est accepté par 27 OUI, 2 NON et 1 ABSTENTION.

Pour le PV du 23 juin 2025, aucune modification n'est proposée, celui-ci est accepté par 26 OUI, 2 NON et 2 ABSTENTIONS.

Bernard Treboux : remercie la secrétaire pour son travail.



2. Communication du bureau et de la Municipalité ;

Pour le bureau :

Bernard Treboux, redonne les dates des Conseils pour l'année 2026 afin que celles-ci soient mentionnées dans le PV et prie l'assemblée d'en prendre note.

Mardi 10 mars 2026, mercredi 24 juin 2026, jeudi 24 septembre 2026 et mercredi 09 décembre 2026.

Bernard Treboux, informe que le 19 novembre 2025 à 20h00 aura lieu une présentation du Conseil Communal pour les habitants de bassins et il serait bien que quelques présidents de commission soient présents.

Bernard Treboux, donne quelques informations concernant les élections de 2026. Une liste d'entente communale pour le conseil communal sera déposée au greffe communal du lundi 5 janvier au lundi 12 janvier à 12h00 précise. Cette liste de candidats sera tirée au sort par le bureau du conseil, avec en priorité les sortants, puis les nouvelles personnes inscrites.

Pour information, le 1er tour aura lieu le 08 mars 2026.

Pour le 2ème tour, les listes doivent être déposées avant le mardi 10 mars 2026 à 12h00 précise.

Bernard Treboux, remercie pour l'attention et passe la parole à la Municipalité pour leurs communications.

Pour la Municipalité :

Les communications de la Municipalité sont annexées à ce procès-verbal.

Marc Mazzariol, informe l'assemblée qu'il ne se représentera pas l'année prochaine à la municipalité et remercie tous ses collègues pour les années passées à leurs côtés.

Denis Currat, informe en son nom et celui de ses collègues qu'ils se représenteront tous les 4 pour une nouvelle législature.

Bernard Treboux, en porte-parole du Conseil, remercie chaleureusement Marc Mazzariol pour son implication et surtout pour sa façon d'arriver à captiver le Conseil.

Bernard Treboux, informe que ça a été un plaisir de travailler avec Marc Mazzariol et surtout d'entendre les présentations qui n'ont jamais été lassantes mais parfois un peu longues mais sans gravité.

3. PM 06/25 : Préavis relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 ;

Claudia Witte, donne lecture du rapport de la COFIN

La Municipalité n'a pas de commentaire à transmettre à l'assemblée.

Le président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question, la discussion est close nous pouvons passer au vote.

Vu le préavis 06/25 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2026,
Vu le rapport de la commission des finances,
Ouï les conclusions du rapport de la Commission précédente,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le conseil communal de Bassins décide :

1. D'adopter l'arrêté d'imposition annexé tel que présenté pour l'année 2026,
2. D'autoriser la Municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour l'approbation en vue de son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Le préavis 06/24 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 est accepté à l'unanimité



4. Rapport 07/25 : relatif à l'adoption d'un nouveau règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

Bernard Treboux, informe comment ce point va être traité à la suite d'une discussion avec Monsieur Fargeon, préfet ainsi que Denis Currat.

Le rapporteur de la COFIN va donner lecture de son rapport, mais pas celui de la commission ad hoc car il n'a pas pu être fait. De ce fait, il ne sera pas possible de voter sur ce préavis vu qu'il manque le rapport de la commission ad hoc.

Bernard Treboux, informe que la discussion sera quand même ouverte, mais qu'à la fin de celle-ci, le préavis sera renvoyé au prochain Conseil du mois de décembre.

François Martignier, donne lecture du rapport de la COFIN.

Denis Currat, donne quelques informations sur la forme et fait savoir, en son nom et celui de ses collègues, l'agacement ainsi que la frustration de ne pas avoir eu de rapport de la commission ad hoc et d'autant plus de ne pas avoir reçu de questions transcrives afin de pouvoir faire avancer le dossier.

Denis Currat, remercie Anne-Marie Badel, présidente par intérim de la commission, qui a fait son maximum pour faire avancer le dossier. Denis Currat informe qu'il faut être très clair, il y a eu des problèmes de quorum, ce qui n'empêche pas d'avoir des échanges dans la commission, de faire parvenir des questions sans délibérer et prendre de décision. Il est quand même surprenant qu'en un mois aucune question n'ait été transmise à la municipalité afin de permettre d'avancer sur le dossier.

Bernard Treboux, donne information que dans la discussion avec Monsieur le préfet, il y a trois commissions qui sont obligatoires (la COFIN, la COGEST et la commission de recours). Il faudra peut-être, en fin de législature ou pour la nouvelle, se demander s'il n'est pas mieux de travailler avec des commissions ad hoc ; celles-ci peuvent être nommées par le conseil ou par le bureau du conseil s'il y a urgence de rapporter pour un préavis. C'est une discussion à avoir pour savoir si le travail peut être amélioré en commission. Monsieur le préfet a été très clair, les conseillers ont l'obligation s'ils sont dans une commission, d'y participer. C'est à chacun de savoir quand il se met dans une commission qu'il doit assumer son rôle et y participer.

Le président ouvre la discussion.

Anne-Marie Badel, donne réponse à la municipalité (v/courrier en pièce jointe)

Denis Currat, donne l'information que la municipalité a pris l'habitude depuis plusieurs années de présenter les préavis directement aux commissions sans les envoyer à l'avance, ceci afin d'éviter de mauvaises interprétations. La municipalité continuera à procéder de cette façon. La municipalité va essayer de rallonger les délais, mais les préavis seront toujours présentés lors de la réunion.

Bernard Treboux, informe qu'il peut y avoir une discussion entre le conseil et la municipalité, de la même manière que le fonctionnement des commissions. Il faudra peut-être réfléchir au fonctionnement du conseil avec la municipalité et vice versa.

Maurice Treboux, informe que dans l'ancien règlement, il y avait un article qui précisait le temps consacré à la "surveillance chantier", et la loi sur l'énergie vaudoise prévoit que ce soit la commune qui contrôle si effectivement les rénovations énergétiques ont été correctement effectuées. Et dans le nouveau règlement, il n'y a pas la ligne correspondant à cette surveillance chantier.



Denis Currat, informe que ça doit entrer soit dans le permis d'habiter soit dans les frais qui sont refacturés, mais à vérifier. Le règlement a été validé par le canton, cet article doit être intégré dans les frais à refacturer mais il ne doit plus apparaître dans une ligne spécifique comme auparavant. Denis Currat informe qu'il va quand même vérifier.

Claudia Witte, informe qu'elle soutient l'intervention de Madame Anne-Marie Badel concernant la commission ad hoc. Ce préavis était difficile, il y avait des questions juridiques, financières. Ce n'était pas possible d'étudier ce préavis sur place et de poser les bonnes questions. Claudia Witte suggère que pour ce genre de préavis compliqué, il serait quand même bien de pouvoir le recevoir à l'avance.

Sylvie Elben, informe que lors de la réunion de la commission, ils ont regardé dans le règlement des autres communes et cette ligne n'y apparaît pas non plus.

Il n'y a plus de question, la discussion est close. Comme mentionné en début de conseil, le préavis est renvoyé au prochain conseil communal.

5. Election d'un(e) membre à la COFIN

Bernard Treboux, informe qu'une personne l'a contacté pour se présenter dans cette commission, il s'agit de madame Anne-Marie Badel.

Anne-Marie Badel, informe que si personne ne se présente, elle accepte d'intégrer la COFIN.

Anne-Marie Badel est élue par applaudissements.

6. Propositions individuelles

V/lettre de Madame Anne-Marie Badel en pièce jointe, concernant la mise en place de bancs dans certaines rues du village.

Denis Currat, informe que la municipalité donnera une réponse plus tard.

Bernard Treboux, informe qu'il n'a pas reçu d'autres propositions individuelles.

7. Divers

Bernard Treboux, passe la parole à la conseillère Sylvie Elben et sa collègue Anne-Laure Jaquillard pour la présentation d'un projet pour les seniors. La présentation est jointe à ce PV, toutes les informations se trouvent sur le site de l'État de Vaud sous " Vieillir 2030 ".

Sylvie Elben, est heureuse de pouvoir présenter ce projet intercommunal et remercie sa collègue Anne-Laure Jaquillard d'être venue écouter le conseil jusqu'à la fin et de présenter ce projet ensemble. Merci aussi à la municipalité de Bassins et à Nathalie Guignard-Pidoux d'avoir soutenu ce projet en partenariat avec d'autres communes.

La présentation est jointe à ce PV, toutes les informations se trouvent sur le site de l'État de Vaud sous " **Vieillir 2030** ".

Nathalie Guignard-Pidoux, remercie Sylvie Elben et Anne-Laure Jaquillard pour leur engagement auprès des seniors. Afin de toucher le plus de monde possible, la commune de Bassins va envoyer un courrier directement aux seniors dans la tranche d'âge concernée afin de pouvoir mieux les renseigner sur ce projet intercommunal.



François Martignier, remercie Sylvie Elben et Anne-Laure Jaquillard pour le travail effectué pour les seniors, et il est important de créer quelque chose pour que ces personnes puissent se rencontrer plutôt que de s'isoler à la maison.

Sylvie Elben, informe que l'isolement chez les personnes âgées tue autant que la cigarette, il est donc important de créer une structure afin de faire venir un maximum de ces personnes.

Bernard Treboux, remercie Sylvie Elben et Anne-Laure Jaquillard et invite madame Jaquillard à rester pour la petite verrée dès la fin du conseil.

Bernard Treboux, informe que c'est bientôt la fin de la législature et qu'il est temps de penser à la sortie du conseil. Le bureau s'est réuni afin de proposer deux sorties :

1^{ère} proposition : Visite de la télévision à Lausanne

2^{ème} proposition : Visite du barrage de la Grande Dixence.

Bernard Treboux, propose une votation à main levée pour savoir quel projet sera choisi. Votation faite, **la visite de la télévision à Lausanne est choisie par 16 OUI contre 13 OUI** pour le barrage de la grande Dixence.

Philippe Renvier, demande s'il est possible de s'inscrire avant le 5 janvier pour les élections.

Bernard Treboux, donne réponse que la liste sera ouverte le 5 janvier et que c'est une obligation légale, mais qu'il peut y avoir une lettre de procuration au cas où la personne ne peut pas être présente durant la période du 05 janvier au 12 janvier à midi.

Manfred Elmer, informe qu'il avait été budgété un montant pour les anciens du village, soit pour un repas ou autre, et demande s'il y a quelque chose de prévu.

Nathalie Guignard-Pidoux, informe qu'il n'y aura rien pour cette année, car l'idée est de faire quelque chose de plus conséquent l'année prochaine, éventuellement une sortie.

Manfred Elmer, demande si en cas de sortie, la municipalité va tenir compte des personnes à mobilité réduite.

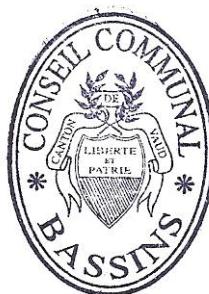
Nathalie Guignard-Pidoux, informe que ce facteur-là sera pris compte.

Bernard Treboux, remercie pour la bonne tenue du Conseil et invite l'assemblée pour le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h47.

Treboux Bernard

Président du Conseil Communal



Broggi Sabrina

Secrétaire